Affaires de la société

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **89 (1938)**

Heft 7

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

protection contre la neige. Nous disons bien « semble céder le pas », car il n'est pas du tout certain que cet abri soit désavantageux en ce qui concerne la température, l'humidité, le vent, l'assimilation vernale.

Il se produit parfois le fait curieux que le tuteur, vénérable, endommagé ou dépérissant, soit rejoint et même dépassé par son pupille. Inutile de dire que le sylviculteur doit intervenir avant ce moment-là. Mais on ne doit pas commettre la faute d'intervenir trop tôt.

(A suivre.)

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Un don généreux. Ainsi que nous l'a appris le procès-verbal de l'assemblée générale de septembre 1937 (page 270), les recettes de la Société forestière suisse ont diminué de façon assez sensible, depuis 1936. En particulier, la subvention accordée par la Confédération a été abaissée de 6000 à 4800 fr. Ceci étant, la publication des deux périodiques de notre association ne peut pas se développer autant qu'il serait désirable. Alors que de nombreux périodiques forestiers de l'étranger ont pu progresser de façon remarquable, s'enrichir toujours plus, il n'en a pas été de même chez nous. Ainsi pour le « Journal », le nombre de pages, depuis une douzaine d'années, non seulement n'augmente pas, mais a plutôt la tendance à diminuer. Or, qui n'avance pas recule.

Comment faire pour améliorer la situation ? Nous ne voulons pas aujourd'hui étudier ici la question. Il nous suffira de relever un fait aussi réjouissant qu'encourageant : La *Fondation « Conrad Bourgeois »* — qui groupe tous les techniciens forestiers vaudois — lors de sa dernière assemblée générale d'avril, a décidé, à l'unanimité, d'accorder une subvention annuelle pour la publication du « Journal forestier suisse ». Celle pour 1938 a été fixée à 200 fr. Geste généreux, pour lequel la dite association a droit à de chaudes félicitations ! Geste qui, espérons-le, sera imité par les associations professionnelles forestières d'autres cantons romands. *La rédaction.*

COMMUNICATIONS.

Nos illustrations.

Foudroiement d'un épicéa.

Le 4 septembre 1936, on put observer au Kirchberg, près de Brittnau (ct. d'Argovie), des décharges électriques atmosphériques d'une violence extraordinaire. Et le même jour avaient éclaté, dans l'Entlibuch, des orages terribles ayant causé la perte de plusieurs vies humaines et des glissements de terrain de gravité considérable.